

Rythmes scolaires : un combat pour l'abrogation toujours d'actualité !

Une réforme en échec

Malgré l'échec de cette réforme sur le terrain, le MEN s'acharne à essayer de démontrer que la réforme des rythmes scolaires est bénéfique pour les apprentissages des élèves, en faisant croire que cette réforme est avant tout pédagogique.

Le rapport sur la grande pauvreté à l'école (1) va jusqu'à l'associer à la réussite éducative des élèves pour en faire un des axes de lutte contre les déterminismes sociaux alors que cette réforme est un des facteurs aggravants des inégalités territoriales.

Pierre angulaire de cette réforme, les PEDT(2) seront généralisés à partir de cette année. Sans PEDT, aucune aide de l'état n'est possible. Ces derniers devront inclure un volet laïcité et citoyenneté et « proposer aux élèves un parcours scolaire cohérent ». Et à n'en pas douter, aux vues du bilan catastrophique de cette réforme, la cohérence sera à l'ordre du jour pour de nombreux élèves.

En effet, outre les emplois du temps farfelus avec des pauses méridiennes à rallonge, les activités périscolaires sont payantes dans certaines communes. Dans d'autres, elles se résument à de la garderie ou sont carrément inexistantes, faute de moyens. Quant aux subventions gouvernementales promises, PEDT ou pas, leur intégralité n'a même pas encore été versée aux communes qui ont mis en place la réforme dès 2013.

(1) Rapport « grande pauvreté et réussite éducative : le choix de la solidarité pour la réussite de toutes et tous » : <http://www.education.gouv.fr/cid88768/grande-pauvrete-et-reussite-scolaire-le-choix-de-la-solidarite-pour-la-reussite-de-tous.html>

(2) PEDT : Projet Educatif Territorial

Il est où, « l'intérêt des élèves » ?

C'est dans ce cadre que le MEN prévoit d'articuler cette réforme à celle de la réforme des programmes de l'école primaire qui sera présentée en septembre 2015 pour une mise en œuvre à la rentrée 2016.

Cependant avec un volume horaire identique de 24h et autant d'organisations hebdomadaires différentes d'une commune à l'autre, on voit mal comment les nouveaux programmes vont pouvoir prendre en compte la réforme des rythmes.

Par ailleurs, qui peut encore croire que le ministère de l'éducation nationale se soucie de la réussite des élèves avec des rythmes d'apprentissages adaptés quand son unique préoccupation, quand il organise le calendrier scolaire annuel, est de soumettre le temps scolaire aux intérêts de l'industrie du tourisme ?

Les élèves travailleront ainsi dans la dernière période de l'année entre 10 et 12 semaines selon les zones. On est bien loin de l'alternance entre 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances !

Ce calendrier scolaire est un scandale au regard du rythme scolaire pour les élèves et les enseignant-es. Il n'est qu'une marque supplémentaire du mépris affiché par ministère face aux revendications des personnels.



Pour SUD Éducation, l'abrogation de la réforme des rythmes, des décrets Peillon et Hamon est toujours d'actualité nationalement. Réformer les rythmes scolaires nécessite une réflexion plus large sur l'école avec :

- La réduction des effectifs par classe.
- Des programmes conçus avec des contenus qui laissent du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche...
- La possibilité du travail coopératif, de la pédagogie de projet...
- La différenciation du temps de travail des PE devant élèves du temps d'enseignement pour les élèves (18 h devant élèves + 6 h de concertation, travail en équipe...) sans porter atteinte au principe de polyvalence qui permet une vision globale du fait éducatif.
- Plus de PE que de classes, plusieurs PE par groupe élèves, renforcement du travail en équipe, regard croisé sur les élèves et les pratiques...
- Différenciation du temps et des activités selon l'âge des enfants.
- Une formation à la hauteur des attentes des personnels.